



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 30 MARS 2021 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DU BRU A SAINT-JEURES**

Le 30 mars 2021, le Conseil Communautaire convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni à la salle polyvalente du Bru sur la commune de Saint-Jeures, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président.

Présents : Frédéric ANDRE, Martine BESSET, Rose-Marie BROTTES, Olivier BROUSSARD, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Denise MASSARDIER, Christian OUILLON, Brigitte RENAUD, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER, Denise VALLAT.

Absents représentés : Léo BADER (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD), Marie-Paule FOURNEL (avait donné pouvoir à Denise MASSARDIER), Kilpéric LOUCHE (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Sandra PICOT (avait donné pouvoir à Roselyne CHARREYRON)

Elu secrétaire de séance : Rose-Marie BROTTES.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23
- Présents ou représentés : 23
- Votants : 23

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 février 2021 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances, Développement Economique :

2.1) Vote du compte de gestion 2020 :

Les comptes de gestion 2020 établis par le Trésorier pour le budget principal et pour les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

2.2) Vote du compte administratif 2020 :

Les comptes administratifs 2020 du budget général et des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité (22 voix pour, David SALQUE-PRADIER, Président, s'étant retiré pendant le vote).

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement (y compris RAR)
Recettes	5.949.402,49 €	209.968,93 €
Dépenses	4.646.424,62 €	606.805,40 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1.302.977,87 €	0,00 €
DEFICIT	0,00 €	396.836,47 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES CCHL

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	1.489.245,96 €	1.257.181,94 €
Dépenses	1.489.245,96 €	1.427.669,28 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	170.487,34 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS TENCE

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	18.000,00 €	9.681,00 €
Dépenses	74.085,22 €	315.256,88 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	56.085,22 €	305.575,88 €

BUDGET ANNEXE SPANC

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	280,00 €	1.139,00 €
Dépenses	280,00 €	0,00 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	1.139,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	160.282,16 €	0,00 €

2.3) Vote pour l'affectation du résultat 2020 :

L'affectation des résultats 2020 pour le budget principal et pour les budgets annexes est approuvée à l'unanimité.

2.4) Vote du budget 2021 :

David SALQUE-PRADIER présente les principales propositions du budget 2021.

Suite à la présentation et aux discussions, les élus délibèrent à l'unanimité, pour le vote du budget général 2021 et des budgets annexes 2021 et la mise en place des taux suivants :

- Taux de CFE : 27,58 %.
- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 1,50 %.
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 3,70 %.
- Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,75 %.

2.5) Vote des subventions aux associations pour l'année 2021 :

David SALQUE-PRADIER précise que les demandes de subventions ont été examinées par les différentes commissions « Sports » et « Culture », chacune dans leur domaine respectif. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour attribuer ces subventions :

Associations	Subventions attribuées
Judo Club du Haut-Lignon	1.650,00 €
Tennis Club Le Chambon/Lignon	2.000,00 €
Vélo Club du Haut-Lignon	850,00 €
Tennis de Table du Haut-Lignon	400,00 €
Rugby Club des Hauts Plateaux	2.600,00 €
Golf du Chambon-sur-Lignon	200,00 €
Volley Intercommunal du Plateau	150,00 €
Club de Mouche Tence Lignon Velay	200,00 €
Espace intercommunal Remise en Forme du Haut-Lignon	1.000,00 €
Les Archers du Haut-Lignon	500,00 €
Entente Haut-Lignon (football)	1.000,00 €
Les Mécaniques anciennes du Haut-Lignon	200,00 €
Sous-total SPORT	10.750,00 €
Association du patrimoine Vivarais Lignon : divers	300,00 €
Association « Typographie et poésie » : Lectures sous l'arbre	3.500,00 €
Association « Ciné Fête » : Festival	1.200,00 €
Association « Ciné Tence » : Festival du Fauteuil Rouge	1.500,00 €
SE NON E VERO : Festival Après la Neige	4.000,00 €
Société d'Histoire de la Montagne	700,00 €
Comité de jumelage Tence Garrucha	1.500,00 €
Association La Retornada	1.500,00 €
Sous-total Culture	14.200,00 €
ADAJ 43 / Action J 43 : aide aux projets jeunes	500,00 €
Mini entreprise collège de la Lionchère à Tence	300,00 €
Sous-total EDUCATION	800,00 €
Office de Tourisme du Haut-Lignon	7.000,00 €
Sous-total TOURISME	7.000,00 €
TOTAL	32.750,00 €

2.6) Délibération pour annuler le montant des loyers de l'entreprise MTR situé à Tence :

L'entreprise MTR, dirigée par Monsieur Denis FAUGIER, située dans l'atelier relais de la CCHL à Tence avait demandé aux élus pendant la période de crise sanitaire (à compter de mars 2020) de pouvoir reporté ces loyers car son activité était en forte baisse. Le loyer mensuel s'élève à 1.500 € H.T./mois soit 1.800 € TTC/mois. Suite à ce report, l'entreprise n'a pas repris son activité de façon normale et a cessé son activité en septembre 2020. Suite aux diverses rencontres avec Monsieur FAUGIER, un délai lui a été donné pour vider les locaux (jusqu'en fin d'année 2020). A cette date, il avait débarrassé déjà de nombreuses machines mais a demandé que l'on puisse lui accorder un délai complémentaire afin d'essayer de vendre une partie de ces machines. Actuellement 90% des locaux sont vides. Afin de régulariser la situation il est nécessaire, comme les élus s'étaient engagés d'annuler cette somme de 15.000 € H.T. (18.000 € T.T.C.) et de préciser que la location a cessé à fin décembre 2020.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour accepter la fin de bail au 31 décembre 2020 et annuler le montant des loyers de mars à décembre 2020.

2.7) Délibération pour travaux de voirie sur la ZA de Leygat :

La CCHL souhaite réaliser une 2^{ème} tranche de travaux de voirie sur la ZA de Leygat à Tence. En effet, une première tranche de travaux a été réalisée en 2018 pour un montant de 39.181,75 € HT, soit 47.018,10 € TTC, il convient désormais de réaliser une 2^{ème} tranche afin de permettre aux entreprises installées sur cette zone d'avoir une infrastructure de qualité pour circuler. Ces travaux permettront d'améliorer sensiblement la circulation des véhicules, voitures et camions au sein de la zone d'activités qui a été très endommagée au fil du temps par la circulation et les conditions météorologiques sur notre territoire. Ces travaux seront réalisés au printemps 2021. L'investissement pour ce projet s'élève à 43.600 € H.T., soit 52.323,60 € TTC avec une subvention attribuée par l'Etat au titre de la DETR 2020 d'un montant de 8.720 €.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser le Président à faire réaliser les travaux pour un montant de 43.600 € H.T.

2.8) Délibération pour travaux sur la réserve incendie de la ZA du fieu 2 :

Lors de l'aménagement de la Zone d'Activités du Fieu 2 sur la commune de Tence, il a été décidé d'implanter une réserve incendie afin de permettre un apport en eau suffisant, pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours, en cas d'incendie. Plusieurs entreprises (Carrosserie BONNEFOY, CINTRAFIL, MANUSINOR, RG 43) sont implantées sur cette zone. Cette réserve incendie avait été terminée fin 2019 et aurait pu être utilisée si besoin. Malheureusement le 19 septembre 2020, un véhicule a terminé sa course dans cette réserve endommageant la bâche souple ainsi que la plateforme la supportant et les terrains jouxtant cette réserve. Une déclaration a été faite à notre assurance mais la voiture ayant causée les dégâts n'était pas assurée, il n'y aura pas d'indemnisation de la CCHL pour reconstruire cette réserve car la conductrice n'est a priori pas solvable (les recours seront effectués par notre assureur). Les travaux de remise en état ont été chiffrés à hauteur de 47.900 € H.T. soit 57.480 € TTC.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser le Président à faire réaliser les travaux pour un montant de 47.900 € H.T.

2.9) Délibération pour autoriser le cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la ZA du Fieu 3 sur la commune de Tence, à réaliser la tranche optionnelle PROJET :

Lors du conseil communautaire du 9 décembre 2019, par délibération n° 2019-61, les élus avaient autorisé le lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre, dans le cadre du projet de réalisation de la zone du Fieu 3 sur la commune de Tence. Suite à cette validation des élus, une consultation pour choisir un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la zone du Fieu 3 sur la commune de Tence a été lancée, le 31 janvier 2020. Plusieurs réponses ont été obtenues. La commission des marchés s'est réunie le 10 février 2020 afin d'étudier les offres. Les membres de la commission des marchés ont proposés de retenir l'offre du cabinet FBI-IE, représenté par Monsieur Franck BEAULAIGUE.

L'offre retenue, se décompose comme suit :

- **Tranche Ferme** : réalisation d'un AVP, pour un montant de **5.800 € H.T.**
- **Tranches optionnelles** :
 - Phase PRO : 7.650 € H.T.
 - Phase ACT : 1.200 € H.T.
 - Phase EXE : 3.650 € H.T.
 - Phase DET : 3.650 € H.T.
 - Phase AOR : 450 € H.T.

Pour les tranches optionnelles le montant s'élève à **16.600 € H.T. et correspond à un taux de rémunération de 3,20 %.**

La consultation a été lancée avec un montant de travaux prévisionnel de 700.000 € H.T. Le montant de rémunération s'élève donc à 22.400 € H.T. pour une mission complète. Ce montant sera réajusté en fonction du montant des travaux, si les travaux devaient être réalisés.

Il conviendra de rajouter à ces montants les études ou prestations complémentaires éventuelles (dossier loi sur l'eau : 3.200 € H.T., permis d'aménager : 1.250 € H.T., étude volet paysager : 5.500 € H.T., étude d'impact environnementale si nécessaire 3.320 € H.T., ...).

Le conseil communautaire du 13 février 2020 a autorisé le Président de la CCHL à signer avec le cabinet FBI-IE pour la réalisation de la tranche ferme, pour un montant de 5.800,00 € H.T.

Afin d'avancer sur les propositions d'aménagement de la ZA du Fieu 3, il est proposé d'autoriser le Président à signer avec le Cabinet FBI-IE pour la réalisation de la phase PROJET pour un montant de 7.650,00 € H.T.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser le Président à signer avec le Cabinet FBI-IE pour la réalisation de la phase PROJET pour un montant de 7.650,00 € H.T.

2.10) Délibération pour achat d'un véhicule :

Le véhicule Partner acheté en février 2005 ne peut plus être utilisé compte tenu des réparations à entreprendre. Les élus souhaitant acheter un nouveau véhicule du même type. Après avoir effectué des prospections et avoir discuté avec les fournisseurs, les élus souhaiteraient acheter le véhicule par le biais de l'UGAP (plateforme réservée aux collectivités), car le prix est très attractif.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser le Président à commander un véhicule pour un montant maximum de 20.000 €.

3. Environnement – Cadre de vie - Urbanisme :

3.1) Délibération pour la compétence « Mobilités » et signature de la convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes :

La Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM », modifie profondément le paysage institutionnel et organisationnel des transports publics en France et ce quatre ans après la Loi NOTRe. La LOM a, en particulier, pour effet d'inciter les Communautés de Communes à prendre la compétence mobilité et organiser, sur leur ressort territorial, les services de mobilité durable qui permettraient à leurs administrés de sortir de la dépendance à l'automobile, pour effectuer leurs déplacements réguliers ou occasionnels.

Les Communautés de Communes ont la possibilité de prendre cette compétence « Mobilités » avant le 31 mars 2021, afin de l'exercer au 1^{er} juillet 2021

Dans le cadre des échanges conduits par la Région avec les Communautés de Communes, il est apparu qu'un transfert systématique aboutirait à un émiettement des compétences sur le territoire qui serait préjudiciable à la cohérence du développement des mobilités.

De ce fait, il est nécessaire de signer une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes qui permettra à la CCHL de discuter avec la région des actions à mettre en place sur le territoire du Haut-Lignon, ainsi que des actions en partenariat avec les autres Communautés de Communes au sein du PETR de la jeune Loire.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour :

- préciser que la CCHL ne prend pas la compétence « Mobilités ».
- valider le principe que l'exercice de cette compétence « Mobilités » sera pris par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- autoriser le Président à signer la convention présentée, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, afin de définir les actions mises en place sur le territoire au titre de la compétence « Mobilités ».

4. Culture et Communication :

4.1) Délibération pour demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour les investissements 2021 dans les médiathèques :

Dans le budget 2021, figurent plusieurs investissements concernant les médiathèques.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Mise aux normes ascenseur Chambon/Lignon	15.000 €	Drac Auvergne Rhône-Alpes	19.400 €
Informatique Tence / Mazet Saint-Voy / Saint-Jeures	13.000 €	Autofinancement CCHL	19.400 €
Achat mobilier matériel Tence	8 400 €		
Achat mobilier pour jardin Tence	2.400 €		
TOTAL	38.800 €	TOTAL	38.800 €

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour demander une subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

4.2) Délibération pour la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs triennale (2021 - 2023) pour l'organisation des Lectures sous l'Arbre :

Denis VALLAT présente le projet de convention.

Après discussions les élus délibèrent à l'unanimité pour autoriser le Président à signer la convention.

5. Vie Sociale – Enfance Jeunesse – Ramassage Scolaire :

5.1) Délibération pour définir les tarifs 2021-2022 du ramassage scolaire :

La Communauté de Communes du Haut-Lignon a repris la compétence en 2001. Aujourd'hui, elle est AO2 pour les Services et RELAIS LOCAL pour les Lignes Régulières depuis le transfert de Compétence à la Région (1^{er} janvier 2017). Une convention bipartite a été signée entre La Région et la CCHL pour définir le rôle de chaque entité, suite à l'abandon de la compétence par le Département de la Haute-Loire. Elle est établie jusqu'au 31 décembre 2022. La région est nommée AUTORITE ORGANISATRICE.

Le Département de l'Ardèche n'a plus la compétence ramassage scolaire depuis le 01/01/2017. Cependant, les élèves ardéchois continuent de s'inscrire auprès de leur Département (antenne régional transport).

L'entreprise « AUTOCARS JACCON » de Monistrol/Loire, gère le transport du Service 312-02 au Service 312-11 AINSI QUE LES LIGNES REGULIERES 37 et 40. Le responsable pour la CCHL est Michel PETIT. Le service 312-17, depuis cette rentrée, est géré par l'entreprise SCHMITT (gérant Frédéric SCHMITT), suite à l'Appel d'offre. Le siège se situe au Puy-En-Velay, ZA de Taulhac.

SITUATION ACTUELLE :

A ce jour, il existe 9 circuits de ramassage scolaire et 4 lignes régulières.

Les circuits de ramassage scolaire desservent toutes les écoles situées sur la CCHL ainsi que la Ligne Régulière N° 40 Yssingaux – Le Chambon/Lignon et la Ligne Régulière n° 37 (Dunières - Raucoules – Tence - Le Chambon/Lignon – Champfleuri – St Agrève).

Les autres lignes (N°40 Tence – Yssingaux, N°40 Le Chambon/Lignon – Yssingaux et N° 40 Le Chambon/Lignon – Araules - Yssingaux) transportent les enfants scolarisés à Yssingaux.

Les contrats, pour les services spéciaux, sont en cours de réalisation par la région.

Effectif année scolaire 2020 – 2021 au 15 mars 2021 :

CIRCUITS ou LR	TRAJET	NOMBRE
312-02	Fay / (Le Chambon) / Tence	45
312-05	St André en Vivarais/Les Vastres / Le Chambon	9
312-06	Le Mazet / Le Chambon / Le Mazet	22
312-07	Saint-Jeures (sur toute la commune)	12
Navette St Jeures	Pour Cantine, étude du soir, Soutien...	39
312-08	Parcours d'approche LR 40 Chambon-Yssingeaux et LR 40 Tence Yssingeaux	23
312-09	Tence (Chenereilles)	26
312-10	Tence (Mendigoules)	11
312-11	Montregard / Tence	15
312-17	Saint-André en Vivarais / Mas de Tence/ Tence	11*
LR 37	Dunières - Chambon	16
LR 37	Dunières - Tence	52
LR 37	Chambon - Tence	5
LR 37	Champfleuri - Chambon	0
LR 40	Tence / Yssingeaux	84
LR 40	Yssingeaux / Le Chambon	14
LR 40	Le Chambon / Yssingeaux	86
LR 40	Le Chambon / Araules / Yssingeaux	30
EFFECTIF TOTAL au 15 mars 2021		500

Effectif en fin d'année scolaire 2019-2020 : 512. (*) sans effectif ardéchois.

Cas des élèves de Saint-Jeures :

12 enfants sont inscrits sur le circuit subventionné pour la commune de Saint-Jeures. Par contre, une navette (non-subventionnée et moyennant une participation annuelle de 23 €), avec 39 enfants actuellement, est organisée pour emmener les élèves du bourg de Saint-Jeures à l'école de Freycenet le matin, le midi pour la cantine et le soir. (non subventionnée par la Région).

Rentrée 2020-2021

Au 1^{er} janvier 2021, Le Département de la Haute-Loire a dénoncé la convention tripartite suite à un mouvement de personnel. De ce fait, il n'est plus concerné par le Ramassage Scolaire, seulement le transport aux handicapés, scolaire ou non.

La Région est en train de recruter du personnel afin de constituer une équipe chargée de suivre le transport scolaire sur la Haute-Loire... A ce jour, l'équipe n'est toujours pas mise en place. Le contact actuel de la région pour les AO2 est Emmanuelle GENTIL-MAURY, technicienne Région pour le transport scolaire de la Loire. Seule une antenne régionale est mise en service pour la Haute-Loire au Département, rue de Vienne au Puy en Velay.

REGLEMENT TRANSPORT SCOLAIRE REGION

La Région a élaboré un « nouveau » règlement et un nouveau bulletin d'inscription

Date d'inscription : 3 mai au 19 juillet 2021 (dates retenues pour l'ensemble des départements de la région).

Après le 19 juillet 2021, **UNE PENALITE DE 30 €** par dossier sera appliquée SAUF Affectation tardive, Déménagement sous réserve de justificatifs.

Les cartes seront envoyées directement aux élèves qui auront l'obligance d'y apposer la photo d'identité. Si aucune photo n'est jointe la carte ne sera pas valable et un avertissement de catégorie 1 sera attribué à l'élève.

En cas de perte, détérioration ou vol de la carte un duplicata pourra être délivré moyennant un montant de 15 €.

Proposition des tarifs pour l'année 2021-2022 :

Coût par circuit pour l'année scolaire 2019 – 2020

CIRCUITS	ITINERAIRE	COÛT 19-20	COÛT/ELEVE
312-02	Fay / (Le Chambon) / Tence	65 617.02 €	1 238.06 €
312-05	St André en Vivarais/Les Vastres / Le Chambon	24 794.28 €	2 254.03 €
312-06	Le Mazet / Le Chambon / Le Mazet	32 801.18 €	1 640.06 €
312-07	Saint-Jeures (sur toute la commune)	19 173.61 €	504.57 €
312-08	Parcours d'approche LR 40 Chambon-Yssingeaux	10 739.14 €	488.14 €
312-09	Tence (Chenereilles)	48 516.71 €	1 565.06 €
312-10	Tence (Mendigoules)	21 339.51 €	1 939.96 €
312-11	Montregard / Tence	23 003.09 €	1 210.69 €
312-17	Saint-André en Vivarais / Tence	33 158.46 €	1 381.60 €
COÛT TOTAL		279 143 €	

Participation régionale de 239 993 €.

COÛT RAMASSAGE pour la CCHL depuis 2017 :

ANNEE 2017-2018

DEPENSES		RECETTES	
Factures transporteurs	443.461,38 €	Subvention Région	284.857,18 €
		Païement des familles	79.943,22 €
		Coût pour la CCHL	78.660,98 €
TOTAL GENERAL	443.461,38 €	TOTAL GENERAL	443.461,38 €

ANNEE 2018-2019

DEPENSES		RECETTES	
Factures transporteurs	428.829,33 €	Subvention Région	293.602,06 €
		Païement des familles	80.317,58 €
		Coût pour la CCHL	54.909,69 €
TOTAL GENERAL	428.829,33 €	TOTAL GENERAL	428.829,33 €

ANNEE 2019-2020

DEPENSES		RECETTES	
Factures transporteurs	333.242,32 €	Subvention Région	185.000,00 €
Indemnités transporteurs	31.522,82 €	Subvention Région indemnités	52.640,77 €
		Païement des familles	82.725,00 €
		Coût pour la CCHL	44.399,37 €
TOTAL GENERAL	364.765,14 €	TOTAL GENERAL	364.765,14 €

ANNEE 2020-2021 (prévisionnel)

DEPENSES		RECETTES	
Factures transporteurs	420.000,00 €	Subvention Région	285.000,00 €
		Paiement des familles	81.686,50 €
		Coût pour la CCHL	53.313,50 €
TOTAL GENERAL	420.000,00 €	TOTAL GENERAL	420.000,00 €

Les tarifs de base pour les circuits et les lignes régulières sont de l'ordre de 225 € par enfant et par an.

Les élus de la CCHL peuvent encore fixer les tarifs qu'ils souhaitent. La participation de la CCHL représente la différence entre les 225 € fixés par la région et le tarif voté par la CCHL.

Les tarifs pour la rentrée de septembre 2020 étaient les suivants :

Elèves scolarisés sur le territoire de la CCHL :

élève en maternelle et primaire : 130 €,

élève en collège : 175 €,

- réductions appliquées selon le nombre d'enfants :

1^{er} enfant : plein tarif,

2^{ème} enfant : - 12 €,

3^{ème} enfant : - 28 €,

4^{ème} enfant : gratuit (plus utilisée).

Pour les élèves scolarisés sur Yssingeaux, utilisant les lignes régulières, le tarif appliqué aux familles est de **225 €** pour l'année 2020-2021.

Les tarifs proposés par la commission pour la rentrée de septembre 2021 sont les suivants :

Elèves scolarisés sur le territoire de la CCHL :

élève en maternelle et primaire : 130 €,

élève en collège : 175 €,

- réductions appliquées selon le nombre d'enfants :

1^{er} enfant : plein tarif,

2^{ème} enfant : - 12 €,

3^{ème} enfant : - 28 €,

4^{ème} enfant : gratuit (plus utilisée).

Pour les élèves scolarisés sur Yssingeaux, utilisant les lignes régulières, le tarif appliqué aux familles est de **225 €** pour l'année 2021-2022.

Inscription tardive : 30,00 €

Duplicata de carte : 15,00 €

MODALITES DE PAIEMENT : deux factures de 50 % du coût total de l'année sont envoyées en octobre et en février. Certaines familles règlent la totalité dès la 1^{ère} facturation.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour appliquer le règlement régional et voter les tarifs présentés.

6. Divers :

Chaque Vice-président en charge d'une commission fait le point sur les travaux de sa commission.